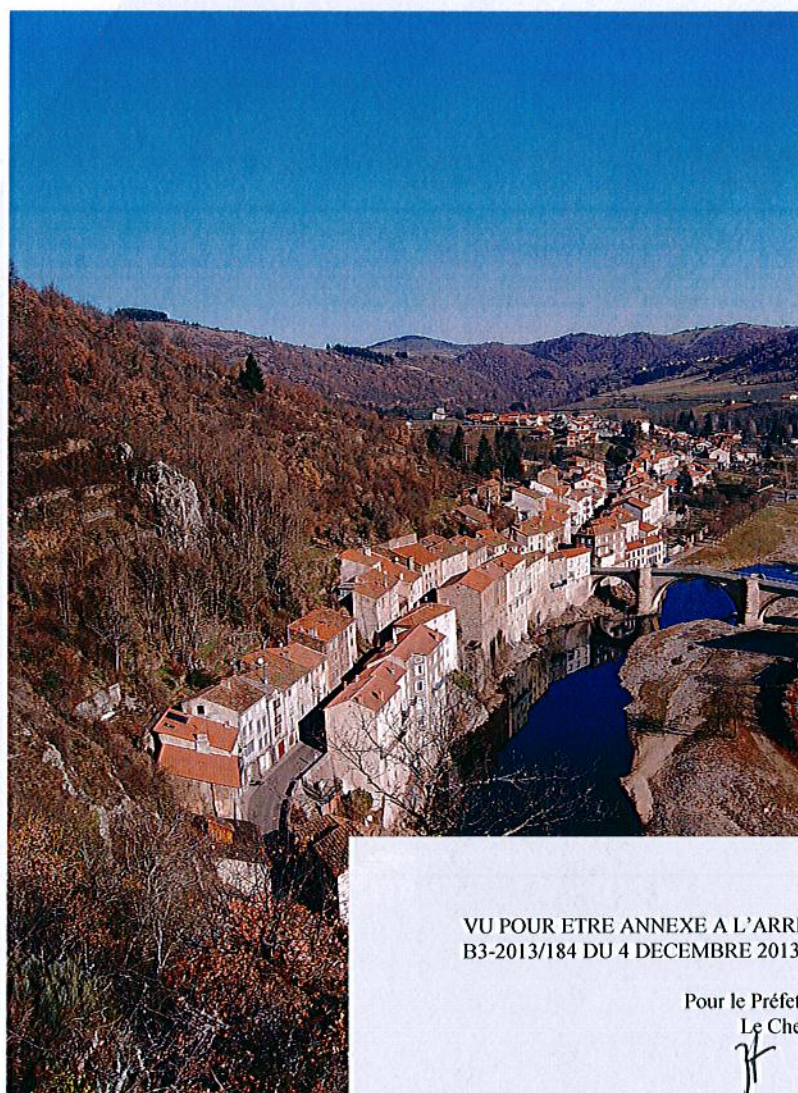


Commune de LAVOÛTE-CHILHAC

Le bourg

P.P.R.M.T. (éboulements rocheux)

Plan de Prévention des Risques Naturels Prévisibles
(éboulements rocheux)



VU POUR ETRE ANNEXE A L'ARRETE N° DIPPAL-
B3-2013/184 DU 4 DECEMBRE 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Chef de bureau


Bertrand FEUERSTEIN

3- Carte de zonage réglementaire (éch. 1 / 2.000)

Zonage réglementaire 1/2.000

